

## **CHARTE DE FONCTIONNEMENT**

### **CELLULE DE SOUTIEN ETHIQUE**

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

#### **Présentation de la CSE**

- I. Objectifs
- II. Principes d'action
- III. Composition

#### **Fonctionnement de la CSE**

- I. Modalités de saisines
- II. Modalités de traitement des saisines

\*\*\*

Dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19, une Cellule de Soutien Éthique (CSE) a été créée le 23 novembre 2020 au sein de l'Espace de Réflexion Éthique Bourgogne – Franche-Comté (EREBFC).

Instaurée, sur recommandation du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) dans son avis du 13 Mars 2020 et à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) BFC afin d'aider toute personne confrontée à des questionnements complexes liés à la pandémie de Covid-19, cette cellule est désormais ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à toute situation complexe d'un point de vue éthique.

Cette structure est décrite par la présente charte, dans son organisation, son fonctionnement et sa méthode de travail.

# Présentation de la CSE

---

## I. OBJECTIFS

La CSE a trois objectifs :

- Apporter un éclairage éthique pluridisciplinaire et collégial aux professionnels ou usagers confrontés à des tensions et des questionnements complexes à l'occasion de la prise en charge de patients ou de résidents ;
- Orienter les professionnels vers les instances éthiques locales ou des personnes ressources de proximité ;
- Opérer une remontée des tensions éthiques présentes sur le terrain auprès du CCNE et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans le cadre de la mission d'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC.

**Cette cellule pluridisciplinaire est *consultative* et n'a pas vocation à se substituer au travail des instances éthiques locales ou aux décisions des équipes médicales et paramédicales, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales.**

**Il est important de souligner qu'elle n'est pas compétente pour examiner ou trancher les différends entre personnes ou entre services.**

## II. PRINCIPES D'ACTION

La CSE est un groupe pluridisciplinaire. Elle cherche à apporter un regard distancié sur les sujets ou les situations complexes vécues et relevant de l'éthique.

Elle est un espace neutre, consultatif, pluraliste et indépendant dans lequel la parole est libre et respectueuse de chacun. Elle fonctionne dans un esprit de volontariat, d'engagement, de régularité, de confidentialité et de bienveillance. Chaque membre est soumis au respect du secret professionnel et médical, et respecte l'anonymat de chaque requérant.

La compétence de la CSE est celle d'une équipe. Elle place la personne au cœur de ses discussions. Elle n'est ni un groupe de parole, ni un lieu de résolution de conflits.

La CSE émet des avis et orientations qui n'ont pas de caractère contraignant. Après examen de la situation et à l'issue de ses réflexions, elle peut :

- Formuler des avis ;
- Faire part de réflexions et de repères relatifs à des sujets particuliers ;
- Produire toute réflexion ou document susceptible de favoriser le questionnement, la réflexion ou la compétence éthique.

Les membres de la CSE s'engagent à formuler une réponse écrite à l'auteur de chaque saisine traitée dans un délai rapide.

Après anonymisation, les demandes traitées par la CSE feront l'objet d'une remontée vers la Conférence Nationale des Espace de Réflexion Ethique Régionaux (CNERER), le CCNE et la DGOS pour rendre compte au mieux des besoins sanitaires du terrain et des difficultés rencontrées en région.

### III. COMPOSITION

La CSE est composée de membres de l'équipe permanente de l'EREBFC. Elle est coordonnée par deux salariés de l'EREBFC.

<b>FRACHE</b>	<b>Sandra</b>	PH, Equipe Ressource Régionale Soins palliatifs Pédiatriques, CHU de Besançon ; Co-directrice de l'EREBFC
<b>GENG</b>	<b>Auréli</b>	Coordinatrice de l'EREBFC, Chargée des missions Réseau ComEth et Observatoire, CHU de Dijon
<b>MARTIN</b>	<b>Isabelle</b>	PH, Gériatrie ; Vice-Présidente du Conseil d'Orientation
<b>MARTIN</b>	<b>Thierry</b>	PU Emérite Philosophie, UBFC ; Président du Conseil d'Orientation
<b>QUENOT</b>	<b>Jean-Pierre</b>	PU-PH, Service de Médecine Intensive – Réanimation, CHU de Dijon ; Président du CPP EST 1 ; Co-directeur de l'EREBFC
<b>SAMPERS</b>	<b>Anaïs</b>	Chargée de missions EREBFC, CHU de Dijon

La CSE fait appel aux membres du Conseil d'Orientation<sup>1</sup> de l'EREBFC, provenant de différents champs disciplinaires et reconnus pour leur implication dans la réflexion éthique en santé, pour répondre aux saisines.

D'autres personnes ressources compétentes peuvent également être sollicitées en fonction de la nature des saisines.

---

<sup>1</sup> La liste complète des membres du Conseil d'Orientation de l'EREBFC est disponible sur le site Internet de l'EREBFC : <http://www.erebfc.fr/qui-sommes-nous/conseil-d-orientation/>

## Fonctionnement de la CSE

---

Quotidiennement, les coordonnateurs de la CSE transmettent les demandes aux membres de la CSE.

Une concertation se tient tous les lundis de 11h à 12h pour analyser la recevabilité des saisines.

- Si la demande ne concerne pas le domaine de compétence de l'EREBFC ou si des ressources existent sur le terrain, une réponse est adressée sous 48h à l'auteur de la saisine. Selon la nature de la problématique, des recommandations peuvent être fournies et une orientation vers une instance éthique locale ou une personne ressource de proximité peuvent être envisagées.
- Si la demande concerne le domaine de compétence de l'EREBFC, les membres de la CSE désignent des membres du Conseil d'Orientation, en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités, afin d'apporter un éclairage éthique à la situation donnée. Les membres désignés<sup>2</sup> prennent rapidement contact avec le requérant pour évaluer la situation avant toute délibération. Au terme de cette consultation, ils rédigent une proposition d'avis qui est envoyée aux membres de la CSE pour validation. L'avis définitif est adressé par les coordonnateurs de la CSE à l'auteur de la saisine dans les meilleurs délais.

La CSE pourra également s'auto-saisir sur des thèmes de réflexion et/ou des situations complexes nécessitant un éclairage éthique.

### I. MODALITES DE SAISINE

Cette cellule peut être saisie, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par tout professionnel ou usager de la région Bourgogne – Franche-Comté.

La saisine a pour objet toute situation éthique complexe pour laquelle une aide à la réflexion est nécessaire.

Elle est transmise *via* le site Internet de l'EREBFC. Un formulaire à compléter en ligne est proposé au requérant afin d'obtenir un résumé de la situation qui pose problème. Les coordonnées du requérant lui sont demandées afin qu'il puisse être contacté par les membres de la CSE.

---

<sup>2</sup> Des membres extérieurs au Conseil d'Orientation de l'EREBFC peuvent également être sollicités lorsque leur compétence est nécessaire pour appréhender la problématique soulevée.

La CSE dispose d'une adresse mail générique : [cse.erebfc@chu-dijon.fr](mailto:cse.erebfc@chu-dijon.fr) pour faciliter les échanges.

## II. METHODOLOGIE DE TRAITEMENT DES SAISINES

Les membres chargés d'une saisine prennent dans un premier temps contact avec le requérant afin d'évaluer la situation et obtenir les précisions nécessaires à son traitement.

Chaque saisine est ensuite traitée de la façon suivante<sup>3</sup> :

1. Exposé synthétique du cas abordé (qui, quoi, quand, comment, pourquoi ?)
2. Repérage, identification, explicitation de la problématique éthique.
3. Identification des points de repères cliniques, juridiques, familiaux, sociaux, normatifs, économiques, socio-culturels, etc. (contexte général)
4. Clarification du problème par une analyse détaillée et argumentée du cas ; méthodologie utilisée pour l'analyse des dilemmes et conflits de valeurs : principes de l'éthique biomédicale.
5. Solution envisageable pour apaiser la tension éthique et sortir du conflit de valeurs.

Cette charte a été adoptée par l'ensemble des membres de la CSE de l'EREBFC.

Adoptée le **10/11/2020**

Mise à jour le **24/01/2022**

**P/o les membres de la CSE,**

Les coordinatrices de la CSE



---

<sup>3</sup> La méthodologie de traitement des saisines est inspirée de celle adoptée par l'Espace Ethique PACA/Corse et de la source suivante : Comité d'éthique clinique, *Guide pour animer une démarche de réflexion éthique en situation clinique*, Institut universitaire en santé mentale de Québec, avril 2009.